

Le budget—L'hon. E. Broadbent

ministre des Finances. Je tiens à partager cette information avec la Chambre et avec les Canadiens.

● (1530)

Tout compte fait, le ministre des Finances ne conteste pas notre chiffre de \$1,305; il soutient plutôt que c'est à cause des libéraux qu'il a dû prendre de telles mesures. Je ferai remarquer au ministre des Finances qu'une autre solution s'offrait à lui. La faute n'en revient ni aux libéraux ni au diable, il avait le choix et il aurait dû assurer aux Canadiens l'équité qu'ils souhaitent.

Le ministre des Finances a tenté de contester nos chiffres en commençant par dire qu'il lui fallait imposer le prélèvement d'indemnisation pétrolière. J'ai vérifié, et ce n'est pas du tout nécessaire, d'après la loi. Aucune disposition de la loi dont le ministre des Finances a hérité ne dit qu'il devait augmenter le prix du pétrole. C'est une décision du gouvernement, c'est une décision de principe. Si le ministre avait voulu avoir des recettes supplémentaires, et ce n'était même pas obligatoire, il aurait pu employer une méthode plus juste au lieu d'imposer une taxe uniforme et une augmentation. Il aurait pu le faire à même les recettes générales. C'eût été plus juste, au moins. Ce que je veux dire, c'est que la loi ne l'obligeait pas à agir ainsi. C'est lui qui l'a fait; c'est une décision conservatrice.

La deuxième réponse que le ministre a faite, confirmée hier soir au cours d'une conversation téléphonique, est la suivante: «Le changement à l'assurance-chômage était moins important que les gens ne s'y attendaient.» Notez bien cela. C'est ce qu'il a dit. L'augmentation que le gouvernement a imposée aux citoyens ordinaires et pour l'assurance-chômage était moins forte qu'on ne s'y attendait. Il a précisé ensuite qu'elle était «basée en partie sur la loi». Le ministre a raison. La moitié environ des augmentations de primes d'assurance-chômage appliquées depuis que les conservateurs sont venus au pouvoir provenaient de changements automatiques prévus dans la loi sur l'assurance-chômage. Ce n'était toutefois qu'une petite partie. Les conservateurs ont fait monter les primes des travailleurs et des travailleuses du Canada bien plus qu'il ne fallait.

Le troisième point est la perle. Il s'agit de l'augmentation très régressive de la taxe de vente fédérale. La première a été appliquée lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, l'automne de 1984. Les Canadiens et surtout tous les conservateurs se souviennent certainement qu'au cours de la campagne électorale, non seulement le ministre des Finances, qui siégeait alors dans l'opposition, mais encore le premier ministre (M. Mulroney), qui était chef de l'opposition, ont qualifié de régressive la taxe que Marc Lalonde avait annoncée pour l'automne 1984 lorsqu'il était ministre des Finances. Elle était injuste pour le Canadien moyen et allait nuire à la relance économique. Elle allait entraîner une récession. Voilà ce qu'ils ont dit avant les élections. Ils ont fait campagne contre cette taxe qu'ils déclaraient mauvaise. A leur arrivée au pouvoir, l'une de leurs premières décisions financières a été d'imposer aux Canadiens cette hausse de la taxe de vente fédérale contre laquelle ils avaient fait campagne.

Le ministre des Finances m'a déclaré dans cette note: «La hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale a été proposée par Marc Lalonde». N'est-ce pas touchant? Les Canadiens seront rassurés de l'apprendre. Il suffit à Marc Lalonde de proposer quelque chose pour que le ministre des Finances le

fasse. Et c'est les libéraux qui l'ont poussé à le faire. Comme il avait promis de ne pas le faire au cours de la campagne, après avoir obtenu la majorité, il aurait dû tenir cette promesse au lieu de mettre en œuvre une mesure libérale régressive.

Voilà à quoi se résume la réponse du ministre des Finances. Signalons qu'il n'a pas contesté nos chiffres. Il n'a pas dit que le chiffre de \$1,305 était faux. En fait, nous avons omis certaines taxes. En réalité, la facture s'élève à plus de \$1,305. Le ministre des Finances essaie de refiler la responsabilité à quelqu'un d'autre. Comme le ministre l'a dit lui-même le soir du budget, en reprenant les paroles d'Harry Truman, il faut que cela cesse. Il n'y a personne d'autre sur qui rejeter la responsabilité étant donné que c'est lui le ministre.

[Français]

Monsieur le Président, il faut aussi considérer l'impact du budget sur les pauvres, la classe moyenne et les bien nantis. La surtaxe de 3 p. 100 est appliquée à tout le monde, riches comme pauvres. C'est une mesure injuste puisque les revenus des contribuables varient énormément et que chacun et chacune devraient payer selon son revenu.

Les mesures compensatoires introduites sont inadéquates: par exemple, le remboursement du crédit de la taxe de vente ne compense aucunement l'énorme hausse d'impôt que les gens à revenu modeste et moyen doivent absorber; et, en 1987, les taxes que paiera la famille moyenne augmenteront encore une fois, alors qu'au contraire, une famille riche, par exemple, une famille ayant un revenu de \$100,000 obtiendra une réduction de plus de \$300. C'est là le sens de la justice du gouvernement de Brian Mulroney et de Michael Wilson. Ce n'est pas du tout juste, c'est une action qui est complètement le contraire.

Monsieur le Président, les conservateurs vont encore plus loin. Selon un article paru dans le journal *The Gazette* de Montréal, samedi dernier, le gouvernement aurait élaboré une stratégie pour éliminer la surtaxe sur le revenu des contribuables moyens en 1988.

Pourquoi les Canadiens et Canadiennes moyens devraient-ils attendre jusqu'en 1988 pour une réduction, alors que les riches s'en sortiraient en 1987?

Les conservateurs vont attendre une année d'élections pour donner un cadeau aux contribuables moyens afin de les amadouer. Si les conservateurs peuvent se permettre d'éliminer la surtaxe pour les riches en 1987, pourquoi ne pas éliminer la surtaxe pour tout le monde?

Monsieur le Président, c'est la justice conservatrice: des bénéfices pour les riches d'abord et, peut-être, pour les autres plus tard. C'est la réalité.

M. Parry: C'est cela!

[Traduction]

M. Broadbent: Je voudrais parler cet après-midi d'un troisième aspect de la justice, à savoir le partage du fardeau fiscal qui existe, ou devrait exister, entre les sociétés et les particuliers au Canada. Le Nouveau parti démocratique croit en un secteur privé novateur, fort et viable. Nous voulons que les sociétés fournissent des emplois aux femmes et aux hommes. Nous voulons qu'elles innovent et qu'elles élargissent leurs marchés dans le monde entier. Au Nouveau parti démocratique, nous disons que lorsque les sociétés réalisent des gains et des bénéfices, elles sont obligées au même titre que tous les autres Canadiens de payer leur part d'impôt. C'est un point fondamental.